



## ***Règlement Exposition Photos 2005***

### **Finalité**

L'association organise une exposition de photos sur la commune de Valloire pendant l'été 2005 avec l'aide d'autres partenaires, notamment pour ce qui concerne le lieu d'exposition. Le but est double :

- participer à l'animation de la station
- faire découvrir la nature et le patrimoine de la commune au travers des clichés de photographe et de participer ainsi à la sensibilisation du plus grand nombre à sa nécessaire préservation.

### **Thèmes retenus**

Patrimoine communal : les chapelles (bâtiments ou détails).

Patrimoine naturel : les fleurs.

### **Règles**

- La participation à cette exposition est ouverte à tous (adhérent, non adhérent ; amateur, professionnel ; valloirin, résident secondaire ou vacancier).
- Deux photos maximum par thème et participant . (soit 4 photos maximum par participant)
- Format des photos pour la soumission :
  - o Photo argentique : négatif au format 24X36 et cliché papier tout format
  - o Photo numérique : fichier numérique au format JPG (si possible prise avec un appareil > 2Mpixel pour permettre un développement en A4)
  - o Tirage papier au format A4 20x30
- Remise des photos à l'un des membres du bureau ou par email avant le 20 Juillet 2004,
- Les photos devront être accompagnées lors de la soumission: du nom de son auteur et coordonnées, du lieu et de la date où la photo aura été prise.
- En soumettant les photos, les participants garantissent implicitement qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photos.
- L'association, retiendra à l'aide d'un jury environ 70 photos.
- L'association, s'occupera du tirage papier au format 18x24 ou 20x30 (sauf si celui-ci est déjà fourni)
- L'association, s'occupera avec d'autres partenaires de la commune d'exposer ces photos, à priori durant la première quinzaine du mois d'Août. Entrée gratuite.
- L'association demandera à un jury de sélectionner les 3 meilleurs photos au sens du jury. Les gagnants se verront attribuer un petit lot. Ils seront prévenus par courrier ou téléphone.
- L'association restituera à leur propriétaire toutes les photos soumises et ce lors de l'assemblée générale en Décembre et au-delà de cette date les tiendra à disposition pendant 6 mois à son siège social. Les photos pourront être aussi retournées par courrier si une enveloppe affranchie est fournie lors de la soumission.
- Sauf stipulé différemment par le participant lors de la soumission, le participant accorde à l'association le droit de publier les photos sur son site Internet et de les utiliser pour réaliser un calendrier ou un poster, vendu au profit de l'association.
- La participation à l'exposition implique le plein accord sur l'acceptation du présent règlement.

<http://vnea.net>

email : [contact@vnea.net](mailto:contact@vnea.net)

***Valloire Nature Et Avenir (VNEA)***

Association loi 1901 - Siège social : Chalet Pierre Paul – Les Verneys – 73450 Valloire